

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230822AR155CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Cour à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme LADELFA Patricia de réglementer le stationnement devant le n°15 rue de la Cour afin de faciliter des travaux,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur deux places de stationnement face au n°15 rue de la Cour les Mercredi 23 et Jeudi 24 août 2023.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme LADELFA Patricia, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 22 AOUT 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

